

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

## Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

### Déclaration des groupes UNSA et Environnement et nature

Les métiers dont nous parlons aujourd'hui à l'occasion de cet avis existent depuis des décennies. Pourtant, il aura fallu la pandémie de la COVID-19 pour les tirer un peu de l'ombre dans laquelle ils étaient cantonnés jusqu'à présent, révélant, en même temps que leur utilité sociale incontournable, l'insuffisance criante de leur considération sociale et matérielle.

Pour les groupes « UNSA » et « Environnement et Nature », c'est une première qualité de cet avis que de contribuer ainsi à les mettre en lumière car, non seulement ils le méritent, mais ils le nécessitent afin que notre société soit en mesure de relever correctement le défi qui lui est lancé, notamment par le vieillissement et la perte d'autonomie.

Les métiers du domicile et du lien social sont le fruit d'une histoire, répondant à l'apparition de nouveaux besoins, besoins de services mais aussi besoins de proximité avec cette localisation du travail au domicile privé, que ce soit le sien propre ou celui de son employeur. Ils partagent la double caractéristique d'être beaucoup, voire presque totalement, féminisés et, par un effet genré hélas très classique, d'être faiblement rémunérés. Pour autant, et c'était une gageure de l'élaboration de cet avis, sous l'appellation « métiers du lien social à domicile » allant de l'aide-soignante à l'assistante maternelle en passant par l'aide à domicile, se cache une grande diversité professionnelle. Cet avis permet de mieux le saisir, et c'est une autre de ses qualités.

Mais de son histoire, ce secteur tire aussi une structuration progressive qui lui a permis de s'arrimer au dialogue et au droit social à travers des conventions collectives notamment. Et son histoire nous montre également comment il a réussi à construire et affirmer petit à petit des contenus et des pratiques professionnelles à travers la formation et les qualifications, bref à faire émerger de vrais métiers.

Nous ne parlons donc pas d'un terrain social vierge, même s'il est très inégal. Cela fournit un point d'appui précieux pour faire face à l'avenir. Et l'avenir est à une montée de l'importance de ce secteur, en particulier en liaison avec la socialisation de la prise en charge de la perte d'autonomie qui est en cours, et dans le contexte démographique de vieillissement croissant de la population.

Lorsque ce débat est posé publiquement, c'est souvent d'abord à travers le prisme de la construction sociale, de son financement et de ses moyens. C'est bien sûr une donnée centrale mais c'est à travers la question professionnelle que l'avis aborde cette problématique, en fidélité avec sa lettre de saisine. Cet angle d'entrée, très souvent négligé, est pourtant essentiel car il touche à l'implication des salariés, des entreprises et employeurs de ce secteur et que de cette implication dépendent largement la permanence et la qualité des services rendus aux personnes.

Nous n'allons pas ici évoquer le détail des 20 préconisations de cet avis. Elles sont parfois inégales, reflétant la difficulté de brasser, sous une appellation générale, des métiers parfois très divers. On peut déplorer par exemple que les problématiques professionnelles des assistantes maternelles, elles sont quand même 300 000, n'aient pas été plus complètement traitées.

Mais, et c'est ce que les groupes « UNSA » et « Environnement et Nature » retiennent, en pointant l'attractivité des métiers, la formation, la qualification et la certification des compétences, en ciblant l'amélioration des conditions d'exercice, la programmation des financements et le suivi territorial des emplois et de la professionnalisation, elles participent d'une vraie cohérence pour parvenir à ce but central qu'est la montée en charge de la reconnaissance et de la professionnalisation de ces métiers.

Notre société sera-t-elle capable de traiter dignement et conformément à ses valeurs républicaines l'accueil et l'accompagnement à domicile des personnes vulnérables, enfants, personnes en situation de handicap et personnes âgées ? Les enjeux sont forts et ils justifient bien la mise en œuvre du véritable plan en faveur des métiers du lien que l'avis propose.

De surcroît, observons que, vu les besoins de ce secteur, il constitue un important gisement d'emplois. Ce n'est pas mineur de le remarquer à l'heure où le chômage sévit pour les jeunes en recherche d'insertion professionnelle ou les moins jeunes confrontés à des suppressions brutales avec la crise ou à des reconversions en cours ou à venir dans le cadre des transitions technologique ou écologique. Tout le monde n'a évidemment pas vocation à exercer un métier du lien à domicile, mais pour beaucoup cela peut devenir un débouché positif dès lors que les conditions de travail et la rémunération seront améliorées et que le sens et l'utilité sociale de ces professions pourront mieux ressortir.

Les groupes « UNSA » et « Environnement et Nature » remercient pour leur travail la rapporteure, la section du travail et de l'emploi, ses conseillers, son président et les membres de son administration. Nos deux groupes ont voté l'avis.